

## AVIS DU CSRPN de Bretagne

### N°01.-Réponse à l'AMI sur les Réserves naturelles régionales :Iles et îlots de Bretagne

#### Dossier

##### Descriptif du projet – objectifs – enjeux :

Le site « Iles et îlots marins de Bretagne » est un site éclaté en 3 zones : Mor Braz (Morbihan), Nord-Finistère (baie de Morlaix notamment) et Côte-d'Emeraude. Le dossier présente ici un « avant-projet », voir une proposition de périmètre sur une centaine d'entités sur les plus de 5000 identifiées à l'échelle régionale. Il est l'aboutissement d'une réflexion et de différentes études et synthèses de données sur les enjeux faunistiques, floristiques, géologiques et culturels des îlots bretons.

Après un travail de hiérarchisation des intérêts (écologiques notamment) brièvement présenté, l'accent est mis sur la justification du choix de ces 3 zones : en l'occurrence des zones déjà affectées au conservatoire du littoral et/ou déjà gérées ou propriétés de Bretagne-Vivante. Il existe une forte hétérogénéité des îlots concernés : certains abritent une forte diversité et effectifs d'oiseaux nicheurs par exemple, d'autres ne présentent que peu d'intérêt ou bien les intérêts ne sont pas identifiés. D'autre part, le projet s'appuie sur des zones « périphériques » ou « complémentaires » : vasières, anses, cordons dunaires... dont certains font d'ailleurs déjà l'objet d'autre projet de protection (anse et étang du Curnic ?).

##### Analyse du contenu patrimoine naturel :

###### Géologie :

Aucun Objet Géologique Remarquable n'a été identifié sur le périmètre concerné mais il est évoqué un besoin d'exploration et d'amélioration du regard « patrimonial » de ces sites. Le rapport fait état du « *niveau de connaissance actuel de la géodiversité* » (notamment du document produit par la SGMB à la demande de Bretagne-Vivante) mais ne donne pas une idée de la géologie de ces espaces. Bien que pas facile et pas forcément pertinente (mais par principe !) une approche générale de la géologie et de la géomorphologie pouvait être faite, notamment pour chacun des 3 secteurs du projet. Cela dit, les perspectives de gestion intègrent bien et correctement une préoccupation pour ce thème. On note que la stratégie d'intervention du CELRL retient la géomorphologie dans les thèmes pertinents mais pas la géologie.

###### Biodiversité :

- L'accent est surtout mis sur les oiseaux, essentiellement les oiseaux marins nicheurs dont la nécessité de conservation d'un réseau de sites n'est plus à démontrer, notamment pour des espèces pionnières ou mobiles comme les sternes. Il existe aussi quelques sites regroupant des effectifs d'importance nationale pour des espèces très menacées (Guillemot de Troïl et Pingouin torda à Cézembre, Sterne de Dougall à la Colombière, Puffin des Anglais à l'Île aux Chevaux...) mais cela reste minoritaire, la plupart des sites abritant des effectifs faibles à moyens.
- L'intérêt pour les mammifères marins est également évoqué et discuté, même s'il manque clairement une véritable analyse régionale de données puisque les suivis et connaissances restent très localisés actuellement en Bretagne.
- Le rapport fait état d'un manque d'information sur la flore non vasculaire (lichens, mousses, hépatiques, fonge, algues), des invertébrés terrestres et intertidaux, des mammifères terrestres et des chiroptères (si tant est que leur usage des espaces insulaires soit confirmé).
- Concernant la flore, un cahier du patrimoine « Habitats et flore » a été rédigé en 2020 et présente un état des lieux complet des connaissances sur les habitats terrestres et la flore vasculaire sur les îlots de Bretagne. Toutefois les travaux d'inventaires floristiques disponibles

présentés ne concernent que 9% des îlots recensés et certains mériteraient d'être réactualisés.

- Le rapport souligne que l'intégration des données sur les habitats marins fait partie des travaux qui restent à terminer pour aboutir à un projet entièrement « fonctionnel ».

L'éclatement des sites concernés favorise largement l'hétérogénéité des pressions anthropiques et des usages concernés. La pression est souvent forte sur ces zones : accès, loisirs nautiques, pêche à pied, plongée, plongée professionnelle, arts dormants, filets... et dans la plupart difficile à quantifier et à gérer. Quelques sites inclus dans le périmètre font déjà l'objet de gestion des activités ou de protection stricte : îlots de la baie de Morlaix, Cézembre, certains AAPB... Néanmoins se pose l'évidente question de la réglementation sur un tel périmètre, de l'efficacité d'une réglementation et des moyens mobilisables.

La **fonctionnalité des sites** est discutée et aboutit à la volonté de prendre en compte, en plus des îlots marins, des zones « connexes » avec qui ils interagissent fortement : vasières, baies, estrans rocheux, zones d'alimentation... Pour prendre l'exemple de la baie de Morlaix qui n'est qu'une petite partie du projet, on comprend bien que les enjeux et la fonctionnalité du site poussent à englober presque l'ensemble géographique de la baie dans la Réserve, pour conserver un intérêt fonctionnel. Aussi peut-on se poser la question : ne serait-il pas plus pertinent et plus efficace de proposer une « RNR baie de Morlaix » que d'intégrer uniquement la partie terrestre des îles et îlots à un projet régional éclaté ? Et cette question se pose finalement pour l'ensemble des grandes zones planifiées.

Concernant les **actions de gestion envisagées**, l'expérience acquise depuis plusieurs décennies est importante car elle permet de remettre en question certaines actions ou modes de gestion passés (mise en défens active sur l'île aux Dames par exemple) et d'avoir une vision plus globale et pérenne. Reste toutefois la mise en œuvre et l'articulation entre une RNR globale qui définirait des grands enjeux et les moyens locaux mis en œuvre : moyens humains, moyens techniques, moyens financiers...

### **Éléments d'appréciation et perspectives**

A l'examen du projet et au vu des présentations et discussions, le CSRPN note les éléments positifs suivants : un travail important et ancien de hiérarchisation des enjeux sur plus de 5000 sites ; déjà une grande maîtrise foncière et très solide expérience de gestion de nombreux sites ; la qualification et la légitimité des porteurs de projet sur les périmètres choisis

Il s'interroge sur la prise en compte de l'estran, et des zones subtidales ainsi que des zones humides est indispensable pour conforter le.s projet.s en insistant sur la fonctionnalité, notamment en raisonnant masses d'eau.

Le choix des sites élimine des zones à enjeux qui n'ont pas de mesures de protection, ou d'autres sites suivis par d'autres opérateurs, même si les porteurs de projet soulignent l'aspect évolutif possible du périmètre dans le cadre d'une RNR.

La problématique de fréquentation/usages/pression des îlots nécessite des moyens humains et de police considérables sur tous les sites alors que la gestion pure est finalement souvent très réduite (pas d'aménagement, peu de gestion des habitats...) : l'outil RNR est-il adapté à cela ?

Le projet « îles et îlots de Bretagne » **propose trois périmètres géographiques** uniquement terrestres, parcellaires, très éloignés les uns des autres, difficiles à regrouper sous une entité cohérente et fonctionnelle. La maîtrise foncière de périmètres terrestres ne peut être l'argument principal de la définition d'une Réserve Naturelle.

**Avis final du CSRPN :**

**Les îles et îlots de Bretagne constituent un patrimoine régional exceptionnel et emblématique. Ils sont soumis à un fort degré de menaces avec une pression anthropique croissante.**

**Toutefois le classement en RNR de l'unique projet actuel paraît tout-à-fait prématuré et inadapté au périmètre proposé,** compte tenu des moyens alloués envisageables et des difficultés de gestion prévisibles pour coordonner les différents sites avec des acteurs locaux différents.

Il est vivement conseillé d'aller vers un projet scientifiquement et géographiquement cohérent, qui focaliserait sur les principaux enjeux de biodiversité et de géodiversité, et qui s'appuierait également sur les niveaux de menaces (notamment anthropiques) pour proposer une protection et gestion adaptées.

L'hypothèse de 3 RNR est à travailler, avec des périmètres plus restreints et gérables, avec des équipes déjà en place et opérationnelles, quitte à mutualiser les compétences et avoir un Conseil scientifique commun, éventuellement avec les RNN de même type